**CONDITIONS POUR DEVENIR ELEVEUR SELECTIONNE**

**SCC ET DALMATIEN CLUB FRANÇAIS**

Ces conditions sont relatives :

• au respect du bien-être animal.

• à la déontologie de l'éleveur.

• à la qualité des reproducteurs.

• à la formation des éleveurs.

**1 - RESPECT DU BIEN-ETRE ANIMAL**

L’éleveur doit apporter à ses chiens des conditions de vie adaptées à notre race (ordonnance 2015-1243 du 7 octobre 2015).

.

**2 - DEONTOLOGIE DE L'ELEVEUR**

**Lors de sa demande :**

- Être membre du club depuis au minimum 2 ans

- Avoir respecté les règlements en vigueur au cours des 24 mois précédents sa demande. - Être titulaire d'un affixe. - Avoir produit au moins 1 portée. - N'avoir pas produit plus de 3 portées en 24 mois avec chaque reproductrice. Ne pas effectuer deux portées lors de deux chaleurs consécutives (sauf exception : portée très peu nombreuse ou cycle oestral atypique d’une lice de grande qualité). - N'avoir fait l'objet d'aucune réclamation justifiée sur la tenue de l'élevage, l’état des reproducteurs ou l'état des chiots vendus. - Avoir remis à chaque acquéreur de chiot une notice avec conseil d'élevage, un exemplaire du modèle de la notice doit être joint à la demande. - N'avoir produit que des sujets LOF (la production de sujets non LOF étant une cause de retrait immédiat du label). - Ne pas avoir eu l'habitude d'acheter des chiens pour les revendre quelle que soit la race.

**L’éleveur s’engage à respecter ses engagements et :** - à remettre ou envoyer les certificats de naissance à tous les acquéreurs de chiot avant que les chiots soient âgés de 6 mois, même s'ils ne sont pas confirmables. - à remettre à chaque acquéreur de chiot un document émanant du club et invitant le nouveau propriétaire à adhérer au Club. Faire tester **PEA l’ensemble de la portée**.

Faire la demande d’inscription au LOF dans les délais de la SCC (6 mois).

**3 - QUALITE DES REPRODUCTEURS**

**3.1 - Santé:** Tous les reproducteurs doivent satisfaire aux exigences santé de la cotation 2 points du club.

**3.2 - Caractère :** Tous les reproducteurs doivent être titulaires du TAN tel que défini par le Club, sauf étalons étrangers

**3.3 - ADN :** Tous les reproducteurs doivent être identifiés génétiquement.

**3.4 - Niveaux de Performances :** Tous les reproducteurs utilisés à l'élevage devront avoir obtenu la cotation minimale 2 points pour chaque reproducteur, plus dysplasie lecture A ou B, PEA (entendant bilatéral).

**3.5** – **Reproducteurs étrangers :**

Les lices d’origine étrangère appartenant ou utilisées par l’éleveur doivent répondre aux exigences globales de ce règlement, être inscrites au LOF et confirmées.

Les étalons étrangers utilisés doivent être inscrits au livre des origines de leurs pays. Etre testés PEA plus dysplasie A ou B.

**3.6 – Accepter** une visite de son Elevage par une personne désignée par le D.C.F. ou la S.C.C. et lui donner accès à tous documents relatifs à cette demande.

**4 - FORMATION** Le postulant doit, conformément au décret n° 2008-871 du 28 août 2008 relatif à la protection des animaux de compagnie et modifiant le code rural, s'engager à suivre la formation initiale relative à l'élevage ainsi que les modules de formation continue dispensée par la SCC et organisée par ses associations affiliées ou justifier du certificat de capacité

**B - CONSTITUTION ET ENVOI DU DOSSIER DE DEMANDE, SANCTIONS**

Les demandes sont à adresser par l'éleveur postulant au Dalmatien Club Français qui vérifie que toutes les conditions sont remplies.

Toute fausse déclaration de la part de l'éleveur entraînera le rejet définitif de la demande. En cas d'avis défavorable, cet avis doit être motivé. En cas d'acceptation du dossier par le D.C.F, l'élevage figurera dans la liste des Eleveurs Sélectionnés SCC et Clubs de Race. En cas de non-respect de ce règlement, le logo " Élevage sélectionné S.C.C. et D.C.F. "sera retiré et une nouvelle demande pourra être formulée passé un délai d’un an.

**C - AVANTAGES LIES AU TITRE " ELEVAGE SELECTIONNE SCC et CLUB DE RACE "**

1 - Les portées figureront sur le site de la SCC en tête des portées disponibles.

2 - Le Club fera tout son possible pour mettre en valeur les élevages labellisés dans son bulletin officiel et sur son site Internet, ainsi que sur sa page face book.